



États-Unis c. l'OMC

Alors que les représentants de l'OMC à Genève reprennent leurs réunions pour le deuxième semestre de 2025, les tensions continuent d'augmenter entre Washington et le système commercial multilatéral. Le dernier fait nouveau vient du Brésil, qui a intenté des poursuites formelles contre les États-Unis en réponse aux tarifs de 50 % imposés sur ses exportations. Bien que Washington ait officiellement accepté la demande de « consultations » du Brésil, il a déjà signalé qu'il considère ces tarifs comme une question de « sécurité nationale », ce qui laisse peu de place pour un dialogue significatif. La paralysie de l'Organe d'appel de l'OMC sape davantage la contestation judiciaire du Brésil, affaiblissant en fait sa stratégie.

Comme les politiques commerciales actuelles des États-Unis contestent largement les règles du commerce international, l'avenir de l'OMC dépend maintenant de la décision de ses membres de maintenir collectivement l'ordre existant ou de laisser le système s'éroder. Cette question sera au cœur des discussions sur la réforme prévues pour les mois à venir.

Entre-temps, certains membres ont accueilli avec prudence une récente décision d'un tribunal d'appel fédéral américain, qui a déclaré illégales de grandes parties des tarifs imposés par le président Trump. Cependant, l'application du jugement a été suspendue jusqu'au 14 octobre, ce qui laisse les tarifs contestés en vigueur pour le moment. Cela dépendra en grande partie de la décision de la Cour suprême des États-Unis. Si la Cour invalidait la justification légale actuelle de ces tarifs, l'administration à Washington serait forcée de chercher un autre cadre juridique, ce qui compliquerait sa stratégie commerciale.

L'incertitude demeure élevée. La Cour suprême pourrait mettre des mois à se prononcer, et rien ne garantit qu'elle se prononcera contre la Maison-Blanche. Certains observateurs croient néanmoins que la Cour ne pourrait permettre qu'un recours limité à une législation d'urgence comme base pour les tarifs – un résultat qui porterait néanmoins un dur coup au programme commercial du président Trump.

Pour le représentant au Commerce des États-Unis, M. Jamieson Greer, la décision n'est rien d'autre qu'un « contretemps » temporaire qui ne fera pas dérailler la dépendance de l'administration à l'égard des tarifs comme outil de politique commerciale de base. Il a toutefois admis qu'une décision définitive contre les tarifs de la Loi sur les pouvoirs économiques d'urgence internationaux (IEEPA) pourrait s'avérer « désastreuse », compte tenu du déficit commercial persistant des États-Unis.

Trois options stratégiques pour les membres de l'OMC

Dans ce contexte, les membres de l'OMC sont confrontés à trois pistes d'action possibles :

1. **Maintenir le statu quo.** Poursuivre les négociations bilatérales avec Washington et accepter à contrecœur les tarifs imposés. Pourtant, comme l'illustre l'exemple brésilien, les résultats demeurent imprévisibles et sujets à des changements brusques de l'humeur du président américain. L'Inde, par exemple, a récemment vu les droits de douane sur ses exportations doubler pour atteindre 50 % en raison de ses liens commerciaux avec la Russie, ce qui a incité le premier ministre Narendra Modi à rechercher un dialogue plus étroit avec le président Xi Jinping avant le sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai.
2. **Poursuivre la réforme de l'OMC.** Mettre l'accent sur la refonte de la gouvernance de l'organisation dans l'espoir de réengager les États-Unis dans un cadre rationnel et fondé sur des règles. Bien que la faisabilité de cette approche demeure incertaine, certains membres voient une occasion à saisir,

surtout avec la nomination récente de Jennifer Nordquist au poste de directrice générale adjointe responsable de l'Organe de règlement des différends (ORD) et du budget de l'OMC.

3. **Former une coalition de volontaires.** Accélérer les efforts visant à créer une nouvelle alliance de membres aux vues similaires qui se sont engagés à défendre le commerce international fondé sur des règles tout en mettant de côté les États-Unis. Dix pays – menés par Singapour, les Émirats arabes unis, la Suisse et la Nouvelle-Zélande – s'apprêtent à annoncer la création du Partenariat pour l'avenir de l'investissement et du commerce (*Future of Investment and Trade - FIT*). Selon des sources, le Maroc, le Rwanda, la Malaisie, l'Uruguay, le Costa Rica, le Panama, le Paraguay et la Norvège devraient également y adhérer. Initialement conçue comme une coalition souple pour préserver l'ouverture commerciale et défendre les normes multilatérales, l'initiative pourrait évoluer en un regroupement plus structuré au fil du temps.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.producteursdepoulet.ca, www.lesleveursdedindonduncanada.ca, www.chep-poic.ca www.producteursdoeufs.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-92



Les Producteurs
d'œufs d'incubation
du Canada



LES PRODUCTEURS
D'ŒUFS DU CANADA